



Compte rendu du CSA Local du 7 Novembre 2024

ORDRE DU JOUR : POUR INFORMATION

- Protocole départemental rénové Procédures collectives
- Protocole départemental rénové dossiers de Recouvrement Forcé
- Protocole des liaisons entre le SPFE et le PCR
- Bilan Campagne IR déclarations
- Bilan de l'évolution du circuit des RCTVA
- Point sur la Taxe d'Urbanisme
- Point sur la situation des CDL (Conseillers Décideurs Locaux)
- Bilan Télétravail 2023
- Questions diverses

Déclaration liminaire CGT

Madame Pernot est remplacée par Madame Cartier, son adjointe, en tant que présidente de la réunion.

Elle présente Monsieur JOUENNE, nouvel adjoint service RH et Monsieur JOUVE à la Mission Risques Audits.

En réponse aux déclarations liminaires, Madame Cartier précise :

- Le nouveau ministre KASBARIAN reçoit les organisations syndicales le 8 Novembre 2024.
- Madame VERDIER, Directrice Générale des Finances Publiques a déjà fait des annonces aux syndicats des Finances Publiques.

Madame Cartier souhaite, à la demande urgente de Madame Pernot, que les membres du CSA Local votent le rattachement de la Trésorerie des Amendes à la Paierie Départementale.

Après une suspension de séance, les organisations syndicales refusent de voter pour plusieurs raisons :

- ce point n'est pas à l'ordre du jour avec les documents associés à la restructuration
- au mois d'Avril 2024 il avait été décidé de déménager le service à côté des bureaux de la Paierie uniquement

Point 1 – Protocole départemental rénové Procédures collectives

Madame TROLLIET présente le protocole rénové entre le PRS et les SIE et le SIP Départementaux . Il fait suite à la nouvelle politique concernant la mise en œuvre de la Responsabilité des Gestionnaires Publics et la modification des seuils de recouvrement.

Les représentants de la CGT déplorent que les agents n'aient pas été conviés (à part le PRS) auparavant aux groupes de travail. En effet, seuls les chefs de service et les adjoints étaient présents.

Ils argumentent leur déception en rappelant les résultats de l'Observatoire Interne où les agents craignent les changements dans leurs missions et souhaiteraient y être associés.

Point 2 – Protocole départemental rénové dossiers de Recouvrement Forcé

Madame TROLLIET présente le protocole sur les dossiers de Recouvrement Forcé des PRS, SIE et SIP Départementaux.

Sur ce point également, la CGT constate que les agents n'ont pas été associés à l'élaboration du protocole.

Les dettes correspondant à un contrôle fiscal externe sont directement prises en charge au PRS. Mais avec quel effectif supplémentaire ?

Madame CARTIER met en avant le renforcement des mesures conservatoires sur ces dossiers.

Un groupe de travail est promis pour la mission du contrôle fiscal.

Point 3 – Protocole des liaisons entre le SPFE et le PCR

Une préparation de ce protocole a bien eu lieu en présence des agents. Les liaisons doivent être sécurisés entre les services. C'est un renforcement sur la mission de l'enregistrement.

Un protocole SIE-PCE est demandé et Madame TROLLIET donne son accord.

Point 4 – Bilan campagne IR Déclarations

La DDFIP 47 présente un bon bilan de la campagne d'accueil des contribuables. Une enquête destinée aux usagers montre leur satisfaction lors de leur réception.

Une baisse est constatée par rapport à 2023 (GMBI était passé par là...).

- Les représentants du personnel soulignent que ces résultats ont pu être atteints avec l'appui de la Service Civique ainsi que la venue d'un agent de sécurité (payé sur les budgets votés en CSA et FS).

- L'accueil dans les France Service est jugé très bon par le Préfet mais sans effectif en plus et au prix des efforts des agents qui ne sont pas dans leur services.

- Les représentants des personnels mettent en avant le problème des changements d'adresse qui ne vont pas enrichir l'application MAJIC pour les taxes foncières. Ce qui pose problème ensuite pour le recouvrement forcé.

- De plus, les mairies ont changé des noms de lieux-dits avec des numérotations sans avertir les Finances Publiques. Les caisses de retours d'avis « pli non distribué » doivent être triées par secteur géographique mais non exploitées par faute de temps et de moyens.

- Avec les déclarations automatiques, les contribuables vérifient moins les données pré remplies et cela génère des réclamations ou des relances.

- Les RDV ne peuvent être pris au-delà de 30 jours apparemment ce qui équivaut à dépasser les dates de la campagne IR.

Un bilan contre la fraude (fausse déclaration, arnaque crédit d'impôt...) est demandé pour le département de Lot et Garonne. La direction a pris note...

Les représentants de la CGT posent une question au sujet du « SIP DE DEMAIN » et son expérimentation dans plusieurs départements : pas de retour de la part de la DG mais selon Madame CARTIER nous sommes déjà bien avancés...

Un bilan d'un « SIP TEMOIN » en date du du 3 Octobre 2024 existe sur le site de la Délégation Sud Ouest

Point 5 – Bilan de l'évolution du circuit des RCTVA

Madame TROLLIET fait le bilan du circuit de Remboursements de Crédits de TVA entre le SIE, circuit court, et le PCE, circuit long. Il est constaté une augmentation des charges par périodes pour le PCE. De plus, cette mission n'est pas le coeur de métier de ce service.

Pour Madame CARTIER, ce bilan est satisfaisant d'après les chiffres donnés.

Point 6 – Point sur la Taxe d'Urbanisme

Madame TROLLIET lit le point d'étape établi sur le plan national et pour le département de Lot et Garonne.

Les représentants du personnel lui rappellent les nombreux problèmes engendrés par les changements d'applications depuis novembre 2022 (GMBI et ses déclinaisons). Ce qui a eu pour effet de demander un rendez-vous au Conseil Départemental en Juin 2023.

Madame CARTIER n'a apparemment pas apprécié cette action : « les syndicats ont donné une mauvaise image de la DGFIP et porté atteinte au moral des agents ».

Les représentants de la CGT ont expliqué cette démarche de rendez-vous en compagnie d'un géomètre connaissant le métier et pour dénoncer les nombreuses conséquences des dysfonctionnements, préjudiciables aux collègues justement dans l'exercice de leurs missions, ainsi qu'aux collectivités recevant cette taxe.

De plus, ils ont souligné qu'au printemps 2023, la CGT Finances Publiques avait fait valoir un droit d'alerte concernant les conditions de vie au travail catastrophiques générées par la défaillance entre autres des applicatifs. **S'il y avait « mauvaise image de la DGFIP » et « atteinte au moral des agents », ils n'étaient certainement pas du fait des syndicats !!**

- Enfin, les élus CGT jugent le document présenté trop succinct et cachant plusieurs réalités embarrassantes pour la DGFIP encore aujourd'hui (1 an après la prise en charge de la Taxe d'Urbanisme par la DGFIP) .

En effet, il convient de se baser sur la présentation de l'actualité des taxes d'urbanisme liquidées par la DGFIP (Journée des RNF 19 Juin 2024) ET le webinaire du 26 Juin 2024 point d'étape sur la gestion des taxes d'urbanisme.

Il est stipulé plus de 35 000 titres liquidés depuis un an dans le document présenté au CSAL alors qu'il est caché que 15 000 titres sont suspendus provisoirement en raison d'erreurs de déclaration ou de liquidation. Ce qui fait quand même 30 % de titres suspendus !

Il est souligné que le parcours déclaratif en ligne par l'utilisateur est encore à améliorer dans GMBI. Des refontes et améliorations qui n'aident pas les agents à s'approprier les applicatifs. Pour preuve, une nouvelle session de formation a été mise en place cet automne. Des évolutions sont encore à venir dans GESLOC car pas moins de 24 anomalies sont encore détectées au 14 Octobre 2024.

Les représentants de la CGT demandent si le référent inter régional est intervenu pour le 47 par rapport à sa lettre de mission datée du 30 Septembre 2024 (mission d'expertise, de soutien au réseau et d'accompagnement) ? Le référent serait dans le département du 24 mais la direction ignore une telle demande.

Il est rappelé que les emplois avaient été transférés de la DDT (Territoires) vers la DGFIP mais que personne n'est venu sur la chaise...

Madame CARTIER précise que la situation du SDIF de Lot et Garonne est bonne.

Point 7–Point de la situation des CDL

Monsieur VIDAL présente la situation des Conseillers aux Décideurs Locaux dans le département. Cette fonction a été créée dans le cadre du réseau de proximité (NRP).

Les représentants du personnel rappellent évidemment que plus de 30 trésoreries de vraie proximité étaient présentes auparavant !

Le rôle du CDL est confirmé et reconnu avec un haut niveau de service tant sur le volet qualitatif que quantitatif.

Le taux de satisfaction des collectivités est supérieur à celui du national (presque 91%). Les CDL sont 6 dans le département et les communes sont équitablement réparties pour chacun. Après un départ à la retraite, un secteur a été dévolu provisoirement à la cheffe du SGC d'Agen. Un recrutement d'une CDL, auparavant secrétaire de mairie, est en cours.

La direction, avec l'aide du pôle Gestion Publique, accompagne les CDL par la formation locale et la mutualisation des compétences.

La CGT interroge la direction sur la réalité de l'implication des cabinets conseils privé auprès des collectivités (soulevé par Mme Pernot lors du collège des agents le 24/09) :
=> Réponse : c'est un fait, mais il concerne surtout les grosses collectivités et la qualité de leurs interventions n'est pas nécessairement à la hauteur

Point 8 – Bilan Télétravail 2023

Madame CHIARAMELLO présente le bilan du Télétravail pour l'année 2023 .

Cette nouvelle façon de travailler à la DGFIP, presque inconnue avant 2020, est rentrée dans les habitudes des agents puisque 62 % en bénéficient. Le taux mensuel du télétravail dans le 47 s'établit à 48 % durant l'année 2023 et est conforme au taux national.

Cependant, certaines missions ne peuvent pas être effectuées en télétravail et l'accueil physique ne le sera jamais.

L'accompagnement du déploiement a été effectué en fournissant l'équipement informatique nécessaire. Des aménagements de poste ont été réalisés à la marge (préconisation médecin de prévention).

Les représentants du personnel demandent si une note de cadrage, présente dans plusieurs départements, sera établie pour le 47 => non, la directrice préconise une certaine souplesse en accord avec les chefs de service sur l'organisation du travail.

Il n'y a aucun cas de refus de télétravail dans le 47 : mais les agents savent t'ils qu'il faut marquer sa demande dans SIRHIUS afin de générer le refus éventuel du chef de service ? C'est le point de départ pour que l'agent puisse faire un recours national.

Les représentants de la CGT ont posé la question du télétravail et du travail à distance en cas de situations particulières. Des agents sont t'ils obligés de poser des jours de congés en cas d'incapacité de télétravailler ? => **D'après la direction, aucun souci particulier n'est constaté...**

Point 9 – Questions diverses

1/ Les représentants du personnel ont commencé par les problèmes engendrés lors de l'arrivée du SGC (Service Gestion Comptable) au Bâtiment B de la Cité Administrative et le manque d'ANTICIPATION de la part de la DDFIP 47 : trouver un box pour la réception des régisseurs, modifier le GFA (Gestionnaire File d'Attente), qui contacter pour que le SGC descende à l'accueil ?, pas de terminal de CB dédié à l'accueil...

Monsieur KHIRI annonce qu'il est allé voir, avec Monsieur LEVEIL, l'organisation en place à Villeneuve sur Lot afin de trouver des solutions sur Agen. Cela va passer par la définition de règles entre les services.

2/ Demande de confection d'une note pour le 47 concernant la dématérialisation des procédures du Contrôle Fiscal => NON il faut se référer à la note nationale

3/ Rappel de la note nationale des Frais de Déplacement parue cet été (plus de pièces à fournir mais à garder) pour le 47 => à voir par la direction

4/ Date 1ere affectation des cadres A => avant fin novembre 2024 ; La direction ne sait pas si une réunion informelle aura lieu après cela. Il est demandé de fournir la situation des effectifs ensuite.

5/ Les représentants de la CGT sont intervenus pour se faire préciser une affectation d'un cadre B stagiaire (classé devant tous les autres stagiaires au concours) qui obtient seulement sur son 2ème choix => choix de la directrice que permet les lignes directrices de gestion avec la notion de « nécessité de service ».

6/ Quelles sont les actions locales mises en place suite à l'Observatoire Interne du 47 ?
Quelles propositions sur les rémunérations, les effectifs et les promotions ? Thèmes avec des mauvais résultats => que des mesures au national et pas du ressort du 47

Confirmation de la disparition des ponts naturels pour 2025, de la suppression de la GIPA (attente de note de service) et du gel du point d'indice pour 2025.

7/ **Les représentants de la CGT ont rappelé** leur demande au sujet du besoin d'une salle d'allaitement au Bat B de la Cité à Agen => cela va être discuté avec la Préfecture et les services occupants

8/ Demande pour revoir les règles de gestion concernant la reconduction des contrats des contractuels. Les dates de renouvellement peuvent être avant les mouvements des agents et ainsi les empêcher de trouver un poste.

9/ **Les représentants de la CGT signalent qu'ils sont informés** de tensions au SIE de Marmande. Ils tentent aussi d'y remédier car certaines attitudes ne sont pas admissibles d'où qu'elles viennent. Ils demandent que la direction soit attentive.

10/ **Autre sujet soulevé par la CGT** : une situation possible de mal être au travail, à la BDV, lié à l'exercice de la mission : sentiment d'être mis « sur la touche », voire à l'écart par rapport au nombre de dossiers attribués. Il est assez rare que des agents se plaignent de ne pas avoir assez de travail... Il nous paraît donc facile de pouvoir régler le problème avec un peu de bonne volonté.

Les élus CGT en CSA Local : Michel RABILLARD - Patrice MARTIN

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN ou sur la boîte mail : cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr